



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Police municipale

Question écrite n° 4534

#### Texte de la question

M Pierre Bachelet appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la nécessité de procéder à une clarification rapide du statut des agents de police municipale, qui a fait l'objet, en son temps, d'un projet de loi, préparé par les services de M le ministre chargé de la sécurité et adopté en première lecture le 20 décembre dernier par le Sénat. L'orientation générale du texte précité était la suivante : éviter toute concurrence malheureuse entre police nationale, gendarmerie et polices municipales, accentuer l'idée d'une « complémentarité » par souci d'efficacité. L'intérêt de ce projet de loi était d'accroître les fonctions des policiers municipaux qui sont aujourd'hui cantonnés dans des activités mineures. De plus, un certain nombre de mesures telles que l'impossibilité qui leur est faite de consulter les fichiers de cartes grises, réduisent encore les compétences primaires de ceux qui assurent la sécurité sur le territoire communal. À l'heure où le sentiment d'insécurité se développe parmi nos concitoyens, et plus particulièrement parmi les tranches les plus âgées de la population, il est indispensable que le maire puisse disposer d'un personnel dont les compétences lui permettront d'assurer pleinement l'une de ses missions fondamentales fixée par le code des communes : la sécurité publique. Il lui demande donc, en conséquence, d'éclairer les honorables parlementaires sur la position que compte adopter le Gouvernement quant à la suite à donner au projet de loi portant statut des polices municipales.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'intérieur a engagé une réflexion d'ensemble sur la sécurité des Français. Des dispositions seront prises au terme de cet examen. Elles concerneront notamment le statut et les missions des polices municipales.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bachelet Pierre](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4534

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 octobre 1988, page 2977